

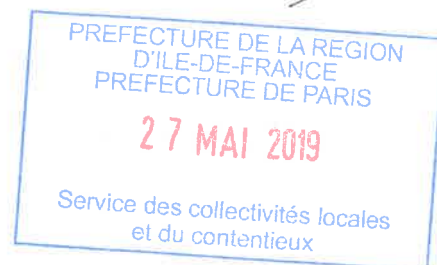
COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Alexandre HENNEKINNE

Directeur Général
Ecole Du Breuil

RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État
le **27 MAI 2019**



2019-6

Délibération du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École du Breuil

Séance du 20 mai 2019

Objet : Avenant à la convention de partenariat du 20 octobre 2015 portant sur les modalités de gestion et de financement d'une formation en apprentissage : L3 mention aménagement paysager, parcours écopaysage végétal urbain

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la convention du 20 octobre 2015 entre la Ville de Paris, Paris-Sud et le Muséum National d'Histoire Naturelle,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2018 DEVE 107 des 2-5 juillet 2018 autorisant la Maire de Paris à créer la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu les statuts de l'École Du Breuil et le règlement intérieur de son Conseil d'administration,

Sur proposition de la Présidente du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article unique

Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'École du Breuil est autorisée à signer l'avenant à la convention du 20 octobre 2015 figurant en annexe à la présente délibération.